

Compte-rendu du Conseil Municipal du 4 juillet 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 4 juillet, à vingt heures trente minutes  
Le Conseil Municipal de la Commune de Castelnau Montratier – Sainte Alauzie  
dûment convoqué le 28 juin 2023, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Castelnau-Montratier sur  
convocation de Monsieur Dominique Marin, Maire.

**Présents :** M. Mmes. Claudine Boissel, Aurélien Bonnemort, Elodie Boyer, Gilbert Brocard, Jean-Luc Cambe, Lysiane Clary, Gaëlle Duchêne, Angélique Ginibre, Michel Lacoste, Eliane Laval, Céline Marin-Bonnemort, Claire Perrotte, Bernard Rességuier, Joëlle Sanson,  
**Excusés avec procuration :** Mathieu Vinel a donné procuration à Aurélien Bonnemort  
**Absents :** Isabelle Espitalier Sébastien Fourniols Patrick Gardes, Nicolas Gauzin,, Sébastien Lafargue, Valérie Peleran, Pascal Ressigeac.  
**Soit : Pour toutes les délibérations : 16 votants.**  
**Secrétaire de séance :** Jean-Luc Cambe,

A été nommée secrétaire de séance Monsieur Jean-Luc Cambe.

Validation à l'unanimité du procès-verbal du 9 juin 2023

**1 - Délibérations :**

**1-1- Modification et harmonisation des règlements de fonctionnement et des projets éducatifs des ALSH du territoire intercommunal :**

Monsieur le Maire explique que le conseil communautaire lors de sa réunion du 27 juin 2023, a validé le règlement de fonctionnement ainsi que le projet pédagogique des ALSH de Lhospitalet, de Castelnau-Montratier et de Montcuq.

Aujourd'hui, c'est aux communes de valider ce règlement de fonctionnement et le projet pédagogique de ces trois Accueils de Loisirs Sans Hébergements.

Après avoir délibéré, le conseil municipal donne à l'unanimité avis favorable aux modifications ainsi qu'à l'harmonisation des ces documents.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

**1-2 –Signature d'une convention de mise à disposition de l'ancien local de la chambre d'agriculture au comité des fêtes de Castelnau-Montratier :**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la chambre d'agriculture a quitté le local situé avenue du Général de Gaulle commune de Castelnau-Montratier depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Aujourd'hui, le comité des fêtes de Castelnau-Montratier cherche un local plus grand afin de stocker son matériel et pouvoir organiser des réunions.

Monsieur le Maire propose de mettre gratuitement à disposition ce local au comité des fêtes en signant une convention de mise à disposition.

Après avoir délibéré, le conseil municipal donne à l'unanimité un avis favorable à cette proposition et autorise le maire à signer la convention.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

**1-3 – Cession de l'ancienne balayeuse communale :**

Monsieur le Maire explique que l'ancienne balayeuse a été mise en dépôt vente chez l'établissement Robert à Castelnau-Montratier.

Monsieur le Maire propose un prix de cession à 3 000 euros.

Après avoir délibéré, le conseil municipal donne à l'unanimité un avis favorable à cette proposition.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

#### 1-4 – Décision modificative n°2 budget commune :

Afin de pouvoir financer l'augmentation des intérêts du mois de juillet des prêts de la Banque des Territoires, il est nécessaire de prendre cette décision modificative.

#### CREDITS A OUVRIR

Imputation	Nature	Montant
66 / 66111	Intérêts réglés à l'échéance	2 000,00
	<b>Total</b>	<b>2 000,00</b>

#### CREDITS A REDUIRE

Imputation	Nature	Montant
011 / 615221	Bâtiments publics	2 000,00
	<b>Total</b>	<b>2 000,00</b>

Après en avoir délibéré le conseil municipal valide à l'unanimité cette décision modificative.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

#### 1-5 – Décision modificative n°3 budget commune :

Afin de pouvoir clôturer définitivement le budget médiathèque, il est nécessaire de passer cette décision modificative pour intégrer les résultats du dit budget.

#### COMPTES DEPENSES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
011 / 615221	Bâtiments publics		0,87
	<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,87</b>

#### COMPTES RECETTES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
002 / 002	Résultat d'exploitation reporté		0,87
10 / 1068 / OPFI	Excédents de fonctionnement capitalisés	7 730,22	
001 / 001 / OPFI	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		7 730,22
	<b>Total</b>	<b>7 730,22</b>	<b>7 731,09</b>

Après avoir délibéré le conseil municipal valide à l'unanimité cette décision modificative.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

#### 1-6 – Affectation de résultat modifié de l'exercice 2022 de la commune :

Conseil Municipal doit revoter l'affectation de résultat en intégrant les éléments de dissolution du budget de la médiathèque pour l'année comptable 2022 :

	fonctionnement	investissement
Dépenses	1.472 873,27	833 752.72
Recettes	1 827 434.04	1 085 152.50
Résultat de clôture 31.12.2022	+ 354.560,77	+ 251 399,78

#### Pour mémoire :

Résultat de fonctionnement antérieur reporté	+ 317 987.50
Résultat d'investissement antérieur reporté	- 90 687.78
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement au 31.12.2022</b>	
Résultat d'exécution de l'exercice	+ 251 399,78
Résultat d'investissement antérieur	- 90 687,78
	<b>160 712,00</b>
<b>Reste à réaliser au 31.12.2022</b>	
Dépenses d'investissement	844.106,00
Recettes d'investissement	<u>539 530.00</u>
Solde des restes à réaliser	- 304 576,00

Besoin de financement de la section investissement au 31.12.2022	
Rappel du solde d'exécution cumulé	+160 712,00
Rappel du solde des restes à réaliser	- 304 576,00
Besoin de financement de l'investissement	- 143.864,00

Résultat à affecter en fonctionnement	
Résultat de l'exercice	+ 354.560,77
Résultat antérieur	+ 317 987,50
Résultat de fonctionnement	+ 672 548,27

Affectation du résultat cumulé		
Couverture section d'investissement compte 1068	143 864,00	Reste sur
excédent de fonctionnement à reporter/2023 (R002)	528 684,27	

Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré les jours, an et mois que dessus.

### **1-7 – Délibération convention ORT de la commune de Castelnau Montratier – Sainte Alauzie :**

En 2021, les Communes de Castelnau Montratier-Sainte-Alauzie et de Montcuq-en-Quercy-Blanc se sont engagées aux côtés de la Communauté de Communes du Quercy Blanc dans le programme national « Petites Villes de Demain » (PVD), en tant que pôles structurants. Ce dispositif vise à améliorer les conditions de vie des habitants des bourgs-centres et des territoires alentours en accompagnant les élus dans leur programme de revitalisation tout au long de leur mandat jusqu'en 2026.

Deux étapes administratives jalonnent ce programme :

La signature d'une convention d'adhésion (le 28 mai 2021) qui acte l'engagement dans le programme PVD de l'EPCI, des collectivités bénéficiaires, de l'Etat, et des partenaires.

La signature d'une convention d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) valant convention-cadre PVD qui décline le projet de revitalisation du territoire en actions opérationnelles sur une période de 5 ans minimum. Chaque collectivité signataire pourra faire évoluer son plan d'actions par avenant.

Entre ces deux étapes, les Communes de Castelnau Montratier-Sainte-Alauzie et de Montcuq-en-Quercy-Blanc, ainsi que la Communauté de Communes du Quercy Blanc, ont élaboré un projet de revitalisation, basé sur un diagnostic, des orientations stratégiques et des actions localisées en centre-bourg. Cette démarche a permis de définir un secteur d'intervention prioritaire sur chaque commune. Les différents éléments sont exposés dans la convention d'ORT et les livrets communaux annexés.

Créée par la loi ELAN du 23 novembre 2018, l'ORT est un outil opérationnel qui confère aux collectivités de nouveaux droits juridiques et fiscaux pour :

- renforcer l'attractivité commerciale en centre-bourg ;
- favoriser la réhabilitation de l'habitat ;
- mieux maîtriser le foncier ;
- faciliter les projets à travers des dispositifs expérimentaux.

L'ORT doit donc permettre d'inverser le processus de dévitalisation des bourgs-centres et qui se traduit notamment par :

- un faible dynamisme démographique accompagné d'un vieillissement de la population ;
- le rejet des formes d'habitat ancien en centralité au profit de l'habitat individuel et la hausse de la vacance de logement ;
- La déprise commerciale et servicielle malgré une offre de proximité
- la forte présence de la voiture en centre-ville et la dégradation des espaces publics ;
- les difficultés d'accès à l'offre de santé.

En cohérence avec les autres dispositifs du territoire (Contrat de Relance et de Transition Ecologique, Contrat Bourgs-Centres Occitanie, Convention Territoriale Globale) et en conformité avec les objectifs explicités par la convention d'adhésion PVD, le projet de revitalisation décliné par la Commune de Castelnau Montratier-Sainte-Alauzie a pour ambitions de :

- rendre l'habitat du centre-bourg attractif tout en luttant contre la vacance
- conserver une activité commerciale attractive et animée en centre-bourg
- reconnecter le centre-bourg avec sa périphérie en apaisant les parcours existants
- révéler le potentiel des éléments patrimoniaux et proposer un espace public de qualité
- conforter l'offre de services grâce à des équipements publics qualitatifs.
- Le secteur d'intervention ORT épousera les contours du centre historique et du relief au sud, et se limitera aux abords du petit foirail au nord jusqu'au futur centre associatif culturel qui revêt des enjeux majeurs pour le territoire.

Le plan d'action comporte 5 axes stratégiques, déclinés en thématiques, objectifs et actions :

- Axe 1 : Créer une nouvelle envie d'habiter en centre urbain
- Axe 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré
- Axe 3 : Développer les mobilités douces et les connexions
- Axe 4 : Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine
- Axe 5 : Fournir des équipements et services publics de qualité
- Après discussion et échanges entre les élus, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de se prononcer sur la convention d'ORT valant convention-cadre PVD.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique (ELAN) du 23 novembre 2018,

Vu la labellisation, au titre du programme national PVD, de la Commune de Castelnau Montratier-Sainte Alauzie par la Préfecture de Région Occitanie le 16 décembre 2020,

Vu la délibération n°2021-48 de la Communauté de Communes du Quercy Blanc en date du 12 avril 2021 affirmant son engagement dans le programme PVD et autorisant le Président à signer la convention d'adhésion ;

Vu la délibération n°2021/029 de la Commune de Montcuq-en-Quercy-Blanc en date du 4 mai 2021 affirmant son engagement dans le programme PVD et autorisant le Maire à signer la convention d'adhésion ;

Vu la délibération n°2021/05/10 de la Commune de Castelnau Montratier-Sainte Alauzie en date du 19 mai 2021 affirmant son engagement dans le programme PVD et autorisant le Maire à signer la convention d'adhésion ;

Vu la convention d'adhésion signée le 28 mai 2021 entre l'Etat, la Communauté de Communes du Quercy Blanc et les Communes de Castelnau Montratier-Sainte Alauzie et Montcuq-en-Quercy-Blanc ;

Vu la délibération n°2023-65 de la Communauté de Communes du Quercy Blanc en date du 27 juin 2023 approuvant la convention d'Opération de Revitalisation de Territoire multisites (ORT) valant convention-cadre « Petites Villes de Demain » et autorisant le Président à la signer,

Considérant les propositions d'interventions en matière d'habitat, de mobilité, d'aménagement d'espaces publics, d'équipements, de revitalisation commerciale et de valorisation du patrimoine ;  
Considérant les motivations de la Commune de Castelnau Montratier-Sainte Alauzie dans ce dispositif tendant à la redynamisation du centre-bourg ;

Considérant que le projet de convention a été soumis au Comité de Projet PVD du 13 juin 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le projet de convention d'Opération de Revitalisation de Territoire multisites valant convention-cadre « Petites Villes de Demain » de la Communauté de Communes du Quercy Blanc et le livret annexe spécifique à la commune de Castelnau-Montratier précisant le diagnostic, les enjeux, la stratégie de revitalisation et le plan d'actions associé avec un secteur d'intervention ORT et sa justification;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces et documents relatifs à ladite convention ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter tous les financeurs ou partenaires nécessaires à la mise en œuvre de l'ORT.

*Céline Marin-Bonnemort conseillère municipale demande si les projets seront validés par les conseils municipaux*

*Dominique Marin maire confirme que les conseils municipaux seront les décisionnaires.*

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

## **2 - Informations :**

**Réunion publique du 30 juin 2023 :** Cette réunion a été organisée conjointement avec la Communauté de Communes du Quercy Blanc. Il y a eu des propositions intéressantes de la part des administrés. Un constat a été fait : il existe de nombreux projets et il est dommage qu'ils ne soient pas plus mis en avant.

**PLUI :** Un nouveau commissaire enquêteur a été nommé. Les réunions publiques sont prévues pour le courant du mois de septembre 2023. Le dossier sera consultable en mairie.

**Apprentis d'Auteuil :** Le dossier avance bien. Une présentation du projet sera faite lors de la prochaine réunion du conseil municipal prévue le 7 septembre 2023.

**Cuisine de l'EHPAD :** La commune reprend la cuisine car le locataire est en difficulté.

**Maison Gardes (ancien cabinet de consultation du docteur Payen) :** Le compromis de vente va être signé le 5 juillet 2023 après-midi chez le notaire de Castelnau-Montratrier.

**Archéologues :** Des archéologues effectuent des recherches sur les briqueteries du canton. Si vous avez des informations merci de les transmettre à la mairie.

**Rassemblement citoyen :** il a eu lieu lundi à 12 h 00

**Loi AER :** Le 27 juin 2023, Monsieur Bernard Vignals président de la Communauté de Communes du Quercy Blanc a présenté la loi d'Accélération de production d'Energies Renouvelables. Il faut d'ici la fin de l'année avoir repérer des zones qui pourraient concerner l'AER. Des réunions vont être organisées.

**Réseau de Chaleur :** Le responsable du secteur réseau de chaleur du SYDED viendra présenter le service et les projets.

**Architectes de Toulouse :** Les écoles ayant été fermées, les études n'ont pas pu aboutir.

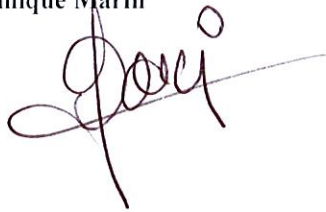
**Inondations :** Il a été constaté que dans la rue Joffre et dans le chemin de Clary, des réseaux d'eaux pluviales ont été branchés sur le réseau d'assainissement et vice et versa. Le SIEP va faire une étude en collaboration avec la SAUR, en utilisant le test à la fumée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 15

*Les délibérations du conseil municipal et les documents annexés, sont consultables dans leur intégralité au secrétariat de la mairie, sur le site internet de la mairie ainsi que sur le panneau d'affichage.*

**Le Maire :**

**Dominique Marin**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'DM', with a long horizontal stroke extending to the right.

**Le secrétaire :**

**Jean-Luc Cambe**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'JLC', with a long horizontal stroke extending to the right.